Migrants : L’aide au retour volontaire passe de 1000 à 2500€

07/08/2017 à 13h05

Parallèlement à la mise en place du dispositif d’aide aux migrants de Calais (douches, points d’eau) annoncée la semaine dernière et à l’installation de deux centres d’accueil dans les Hauts-de-France, le ministère de l’Intérieur a indiqué que de nouvelles mesures, plus incitatives, allaient voir le jour, pour favoriser les retours volontaires.

Le ministre de l’Intérieur, Gérard Collomb, a décidé, par un arrêté du 25 juillet, « d’accroître le montant de l’allocation forfaitaire majorée d’aide au retour pour les ressortissants des États tiers à l’Union Européenne soumis à visa ». Cette allocation est portée de 1 000 à 2 500 €. De telles mesures incitatives avaient déjà été prises par le passé, notamment dans les années 2000, lorsque Nicolas Sarkozy était ministre de l’Intérieur. Les candidats doivent prendre contact avec l’antenne de l’OFII (Office français de l’intégration et de l’immigration) de Calais avant le 31 décembre.

(…) La Voix du Nord